

Football(s). Histoire, culture, économie, société

ISSN : 2968-0115

: Presses universitaires de Franche-Comté

1 | 2022

La Coupe du monde dans toutes ses dimensions

Les arbitres et les Coupes du Monde de football : les « hommes en noir » sous les feux de la rampe ? (1930-2022)

The referees and the Football World Cups: the “men in black” in the spotlight? (1930-2022)

17 November 2022.

Olivier Chovaux

DOI : 10.58335/football-s.114

🔗 <https://preo.u-bourgogne.fr/football-s/index.php?id=114>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Olivier Chovaux, « Les arbitres et les Coupes du Monde de football : les « hommes en noir » sous les feux de la rampe ? (1930-2022) », *Football(s). Histoire, culture, économie, société* [], 1 | 2022, 17 November 2022 and connection on 21 November 2024. Copyright : Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). DOI : 10.58335/football-s.114. URL : <https://preo.u-bourgogne.fr/football-s/index.php?id=114>

PREO

Les arbitres et les Coupes du Monde de football : les « hommes en noir » sous les feux de la rampe ? (1930-2022)

The referees and the Football World Cups: the “men in black” in the spotlight? (1930-2022)

Football(s). Histoire, culture, économie, société

17 November 2022.

1 | 2022

La Coupe du monde dans toutes ses dimensions

Olivier Chovaux

DOI : 10.58335/football-s.114

🔗 <https://preo.u-bourgogne.fr/football-s/index.php?id=114>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>)

Le temps des Coupes du monde : l'erreur n'est plus humaine ?
Rendre visibles les évolutions des lois du jeu : « le changement c'est maintenant »
Mémoires et permanences arbitrales

- 1 Longtemps restés dans l'ombre, les « hommes en noir¹ » font aujourd'hui l'objet de travaux qui permettent de mieux connaître la genèse de cette corporation, les formes de structuration de leurs instances², ainsi que les réformes successives des lois du jeu et leur impact sur l'exercice de la fonction arbitrale. De récentes recherches ont ainsi permis de définir les grands moments de l'histoire des arbitres de football (au moins dans un cadre hexagonal)³ et d'observer les conditions d'adoption d'un statut professionnel (pour les arbitres de l'élite), par le recours aux portraits de groupe et l'usage de la biographie⁴. En contrepoint de ces productions académiques, peu d'hommes en noir se sont en effet livrés à « l'écriture de soi⁵ », à la

différence des autres acteurs du match de football, plus enclins à succomber au genre hagiographique.

- 2 Les éditions successives des Coupes du monde de football, depuis 1930, peuvent constituer un lieu d'observation privilégié des mutations de l'arbitrage, en prenant le soin de dépasser le stade de l'anecdote ou de la polémique : chacun se souvient du but victorieux de Geoffrey Hurst inscrit lors des prolongations lors de la finale de la Coupe du Monde 1966 opposant l'Angleterre à l'Allemagne. Après consultation de Tofik Bakhranov, son juge de touche soviétique, l'arbitre suisse Gottfried Dienst valide le but, sans que l'on sache véritablement si le ballon, après avoir heurté la barre transversale, avait entièrement franchi la ligne de but. Épisode pionnier d'une longue série qui place parfois les arbitres sous les feux de la rampe médiatique et qui expliquent, à défaut de les justifier, les passions partisans que génère le match de football⁶. Si les hommes en noir se retrouvent parfois cloués au pilori à l'occasion des Coupes du monde⁷ (et leur médiatisation a sans doute contribué à amplifier un phénomène observable depuis la première édition de 1930), ces compétitions sont également pour les arbitres et leurs fédérations d'affiliation des « moments » particuliers : consécration individuelle pour celui (et plus exceptionnellement celle) qui sera retenu(e) par la FIFA pour officier lors du tournoi final, « bâton de maréchal » qui vient récompenser une carrière exemplaire ou confirmer une trajectoire sportive ascendante, au même titre que les équipes nationales sélectionnées⁸. Arbitres et juges de touche (aujourd'hui arbitres assistants) représentent également leur pays, et les aficionados de l'arbitrage suivent avec le même engouement leurs matchs : comprendre les arcanes de telle ou telle désignation, se réjouir de la responsabilité confiée ici, retirée là à l'issue d'une mauvaise prestation.
- 3 À l'image de l'élection des papes disséquée par les vaticanologues les plus éminents, les sélections et désignations des équipes arbitrales pour les Coupes du monde sont scrutées par les Directions de l'arbitrage des pays membres de la FIFA et répondent d'une alchimie complexe. Envoyer un arbitre à la Coupe du monde témoignerait de la qualité du niveau de l'arbitrage d'une nation. Clément Turpin et Stéphanie Frappart, en lice pour le Qatar en 2022, en savent quelque chose.

- 4 Lieux d'exposition médiatique et de controverses, les éditions successives des Coupes du monde sont aussi l'occasion pour les instances arbitrales internationales et tout particulièrement l'International Football Association Board (IFAB)⁹ ; de rendre visibles les évolutions des lois du jeu, passées des phases de tâtonnement ou d'expérimentations dans des compétitions de niveau inférieur ou autres championnats nationaux. On rappellera ici l'action déterminante de Stanley Rous qui, avant d'être président de la FIFA de 1961 à 1974, aura été l'un des principaux théoriciens des règlements dans l'entre-deux-guerres, contribuant à leur nécessaire uniformisation. Appliquée de manière confuse lors de la Coupe du Monde de 1930, la règle du hors-jeu sera clarifiée dès 1932 et ne sera guère plus modifiée¹⁰. Plus récemment, l'introduction de la GLT (*Goal Line Technology*) puis de la VAR¹¹ (*Video Assistance Referee*) est étroitement liée aux « erreurs d'arbitrage » constatées lors de l'édition 2010 de la Coupe du Monde : elles se traduiront par un changement d'attitude des instances de la FIFA sur l'ensemble de ces questions et aboutiront à l'officialisation de la VAR en Russie (2018)¹².

Le temps des Coupes du monde : l'erreur n'est plus humaine ?

- 5 On aurait tort de considérer que les éditions les plus récentes de la Coupe du monde de football constitueraient le creuset des erreurs d'arbitrage¹³. Elles n'en ont pas plus le monopole qu'elles n'en seraient un espace cumulatif privilégié. Par leur essence même, le football et les lois qui le gouvernent depuis 1863 reposent sur un principe hérité des jeux souvent qualifiés de traditionnels : celui de « l'aléa »¹⁴, autrement dit de l'incertitude et du hasard qui rend *a priori* imprévisible le résultat du match. Si la hiérarchie sportive n'est pas toujours respectée (et la Coupe de France, où les parcours des « cendrillons »¹⁵ montrent qu'un club amateur peut l'emporter sur une équipe professionnelle), les décisions arbitrales peuvent participer de cette incertitude sportive qui est sans doute l'un des comburants de la dramaturgie inhérente à chaque match de football. Oublier ce principe ou chercher précisément à le réduire par l'introduction de technologies numériques renvoie à considérer autrement le rôle de l'arbitre et opérer une sorte de « glissement de sens » de sa fonction : il applique

les lois du jeu dont certaines reposent sur l'appréciation du principe d'intentionnalité de la faute commise. Autrement dit une part d'interprétation d'une situation donnée que doit accompagner une prise de décision quasi instantanée, afin de garantir la fluidité du jeu. Il n'est pas inutile de rappeler ce qui est finalement au cœur de l'activité arbitrale et qui, en tout temps et en tous lieux, demeure complètement étranger aux autres acteurs du match, qu'ils soient situés sur le terrain (joueurs, entraîneurs), dans les tribunes (dirigeants, spectateurs et supporters), devant leur télévision et aujourd'hui sur les réseaux sociaux. À la différence du rugby, le football association offre des phases de jeu plus lisibles et des règles dont la simplicité n'est qu'apparente. Ce qui autorise le profane à se les réapproprier le temps d'un match quitte à faire de l'arbitre le bouc émissaire idéal, indépendamment du niveau des compétitions. Reste que l'importance des enjeux, symboliques, politiques ou plus prosaïquement sportifs, rend l'erreur d'arbitrage (plutôt que la notion parfois employée de « faute », qui prend alors une acception morale et juridique) de moins en moins acceptable lors des compétitions et tournois majeurs.

- 6 Lorsqu'il évoque dans ses mémoires sa participation à la Coupe du monde en Uruguay¹⁶, l'arbitre international belge John Langenus¹⁷ confirme d'une certaine manière l'inexistence d'un prétendu « âge d'or » de l'arbitrage où les décisions des magistrats sportifs ne seraient jamais contestées : à l'issue de la demi-finale Argentine États-Unis, il doit affronter la colère d'un membre du staff médical américain qui lui jette son matériel à la figure, mécontent qu'une faute soit sifflée contre son équipe... Sans qu'il faille ici se livrer à une énumération exhaustive des épisodes ayant entaché nombre de rencontres, le fait que la Coupe du monde de football soit devenue, depuis les années 1960, un événement médiatique planétaire (tout comme les Jeux Olympiques¹⁸) explique que certaines erreurs d'arbitrage aient particulièrement imprimé la mémoire collective des acteurs du football, et ce d'autant que chaque édition est l'occasion pour les médias de repasser en boucle les images des faits de jeu incriminés, au risque de l'anachronisme sportif. Parmi les épisodes célèbres : la demi-finale France-Allemagne (Séville, 1982) où l'arbitre néerlandais Charles Corver ne sanctionne pas une charge violente du gardien Harald Schumacher qui envoie Patrick Battiston à l'hôpital, et donne l'occasion aux commentateurs Thierry Roland et Jean-Michel Larqué de se lan-

cer dans une violente diatribe contre l'arbitrage, précédée du fameux « il n'a pas fait le voyage pour rien » ; « la main de Dieu¹⁹ », en l'occurrence celle de Diego Maradona, diffusée *ad nauseam* dès que des décisions majeures des hommes en noir sont contestées dans les médias, geste qui a échappé à l'arbitre tunisien Ali Bennaceur lors du quart de finale Argentine-Angleterre en 1986 au Mexique ; les erreurs d'appréciation de Gamal Al-Gandhour lors de la rencontre opposant l'Espagne à la Corée du Sud, pays organisateur de l'édition 2002²⁰ ; l'exclusion différée de Josip Simonic, après avoir reçu son troisième avertissement (alors qu'un second suffit) lors du match Croatie-Australie (Allemagne, 2006), qui sonne le glas de la carrière internationale de l'Anglais Graham Poll... Pour certains hommes en noir, la participation à la Coupe du monde de football s'apparente à un véritable chemin de croix.

Rendre visibles les évolutions des lois du jeu : « le changement c'est maintenant »

- 7 L'aura médiatique dont bénéficient désormais ces compétitions majeures explique sans doute qu'elles soient le lieu de modification des lois du jeu et, plus récemment, la vitrine d'innovations technologiques. Considérée comme une instance plutôt conservatrice, l'IFAB peut ainsi montrer sa volonté de faire évoluer le football par ses règles, en tenant compte de ses logiques internes²¹ et de l'environnement d'une pratique « uniformément changeante » (spectacularisation du jeu, médiatisation, internationalisation des compétitions, gestion des violences et des incivilités à titre d'exemple²²). Les Coupes du monde peuvent ici être considérées autant comme des moments privilégiés d'acculturation aux lois du jeu en même temps qu'elles contribuent à les homogénéiser et à les diffuser par capillarité, depuis l'Olympe des compétitions jusqu'aux « footballs des dimanches ».
- 8 À partir de 1938, la numérotation des maillots des joueurs facilite leur identification par les arbitres, les spectateurs et les journalistes. Elle entérine le principe d'une spécialisation par poste des joueurs, conséquence de l'évolution des styles de jeu dans l'entre-deux-guerres²³. Longtemps interdits, les remplacements sont officielle-

ment autorisés à compter de l'édition de 1970 au Mexique et leur nombre ne cessera d'augmenter depuis. Cette question aura fait l'objet de longs débats dans l'entre-deux-guerres, de nombreuses fédérations nationales autorisant des remplacements dans leurs propres compétitions, et ce malgré le veto de la FIFA²⁴. Dans un autre domaine, il faudra attendre les Coupes du monde des années 1960 pour que les règles de l'avantage et du hors-jeu soient appliquées de manière uniforme par les arbitres sélectionnés, originaires de continents différents, et où les lois du jeu peuvent s'apprécier différemment. Si ces dernières autorisent désormais les avertissements et les exclusions, l'usage des cartons de couleur pour les signifier aux joueurs ainsi qu'au public renvoie aux éditions 1966 et 1970. Ainsi, au cours de la *World Cup* 1966, les avertissements infligés à Bobby et Jack Charlton ainsi que l'exclusion du joueur argentin Antonio Rattin par l'arbitre allemand Rudolf Kreitlein lors du quart de finale opposant l'Albicéleste à l'équipe d'Angleterre s'opèrent dans la confusion, faute d'être compris par les protagonistes de la rencontre. Le sélectionneur anglais, Alf Ramsey demanda d'ailleurs à la FIFA des éclaircissements à ce sujet. En charge de la désignation des arbitres sur le tournoi de 1966, Ken Aston²⁵ aura l'idée de rendre plus claires ces décisions arbitrales par l'utilisation de deux cartons de couleur, mettant ainsi fin (au moins sur ce point) aux incompréhensions linguistiques entre joueurs et arbitres. Le Russe Evgueny Lovchev recevra le premier carton jaune de l'histoire du football lors du match d'ouverture opposant le Mexique à l'URSS le 31 mai 1970.

- 9 On terminera en évoquant ici le rôle de catalyseur et de chambre d'écho joué par les Coupes du monde depuis 1998 s'agissant des réflexions préalables, expérimentations puis adoption des deux outils technologiques d'assistance à l'arbitrage que sont la GLT et la VAR. Sans s'étendre davantage sur ce *remake* sportif de la « querelle des Anciens et des Modernes » (les premiers²⁶ exprimant leurs réserves face aux projets d'expérimentation, tandis que les seconds évoquent des dispositifs devant nécessairement accompagner la professionnalisation de l'arbitrage d'élite), la médiatisation quasi exponentielle²⁷ des erreurs commises par les directeurs de jeu rend finalement inéluctable l'adoption successive de ces deux dispositifs. Le 23 juin 1998, la rencontre Brésil-Norvège avait en quelque sorte cristallisé les débats, après que l'arbitre américain Esfandiar Baharmast avait sifflé un

penalty pour un tirage de maillot dans la surface de réparation qu'aucune caméra n'avait été en capacité de montrer, à l'exception d'une chaîne norvégienne, quelques jours après que la polémique a éclaté. En 2010 en Afrique du Sud, lors du match Angleterre-Italie, le tir de Franck Lampard heurte la barre transversale et le ballon franchit entièrement la ligne de but, sans que l'arbitre uruguayen (et son assistant) ne puissent le voir, privant ainsi l'Angleterre de quart de finale. Le « changement de pied » de Sepp Blatter sur ce point conduit à l'adoption de la GLT lors de la Coupe du monde au Brésil (2014) et son utilisation première lors de la rencontre France-Honduras, l'arbitre brésilien Sandro Ricci validant un but contre son camp d'un défenseur hondurien à la 48^e minute de jeu. Indépendamment des dysfonctionnements techniques parfois constatés, la GLT, qui repose sur une logique binaire (ballon ayant ou non entièrement franchi la ligne de but), ne fait guère plus l'objet de polémiques. Il en va tout autrement de la VAR, dont les dispositions techniques et logistiques, les cas de saisine et le processus décisionnel entre les arbitres²⁸ demeurent aujourd'hui encore peu lisibles pour les profanes, autant que pour les acteurs des matchs eux-mêmes. Expérimentée à partir de 2014 dans certains championnats nationaux (Pays-Bas puis France), la VAR fait progressivement son entrée dans les compétitions internationales : Coupe des confédérations (2017), Coupe du monde en Russie (2018), Coupe du monde féminine en France (2019), où les rencontres France-Nigéria, Australie-Norvège et Angleterre-Cameroun ponctuées de polémiques liées à un usage « intempestif » du dispositif. Au moins sur ce point, le « football des femmes » n'a rien à envier à celui des hommes²⁹.

Mémoires et permanences arbitrales

- 10 D'une certaine manière, les Coupes du monde constituent depuis 1930 une « photographie » des évolutions de l'arbitrage international et de la sociologie de ceux (et plus récemment de celles) en charge d'appliquer des lois du jeu, à la plasticité toute relative. Les quelques exemples évoqués montrent combien les matches de football, même arbitrés par « l'élite de l'élite », indépendamment des périodes considérées, demeurent des lieux de passions, de débats et de contro-

verses : l'alchimie du football l'explique, par la combinaison du principe de l'aléa et de l'interprétation par le directeur de jeu de situations plus ou moins lisibles : la professionnalisation de l'arbitrage, les performances désormais exigées par la FIFA, la généralisation de la GLT puis de la VAR n'y changent finalement pas grand-chose.

- 11 Reste que cette compétition majeure représente pour le « tout petit monde³⁰ » de l'arbitrage un « lieu de mémoire³¹ » particulier et pourtant éphémère : qui se souvient de Georges Capdevielle et de Maurice Guigue, respectivement arbitres français des finales de 1938 et 1958 ? Performance non égalée depuis, y compris par les meilleurs sifflets de l'hexagone également retenus : Pierre Schwinté (1962), Roger Machin (1970), Robert Wurtz (1978), Michel Vautrot (1982 et 1990), Joël Quiniou (1986, 1990³² et 1994), Marc Batta (1998), Gilles Veissière (2002), Éric Poulat (2006), Stéphane Lannoy (2010), Clément Turpin (2018 et 2022³³). Également sélectionnée pour le Qatar, Stéphanie Frappart³⁴ réussit là où Nelly Viennot avait échoué quelques années plus tôt pour quelques dixièmes de secondes, la FIFA ayant changé *in extremis* les barèmes des tests physiques³⁵.
- 12 L'examen des désignations depuis 1930 montre par ailleurs que les Britanniques se taillent « la part du lion » (quatre finales arbitrées sur 21 éditions, contre trois à ce jour pour les Italiens³⁶). De manière générale, les hommes en noir issus du « vieux continent » constituent les contingents les plus importants depuis 1930, les pays asiatiques et africains étant largement sous-représentés. Ce tropisme européen renvoie sans nul doute au processus de diffusion du football association, aux postes de responsabilités exercés au sein des instances internationales (UEFA, FIFA, commission d'arbitrage de la FIFA, IFAB³⁷), ainsi qu'à la géographie des Coupes du monde. En cela, la hiérarchie de l'arbitrage diffère quelque peu de celle des équipes nationales, où les nations d'Amérique du Sud viennent talonner « la vieille Europe ». La domination qu'elle exerce encore à ce jour tient certes aux positions institutionnelles occupées³⁸, mais également à l'efficacité des modèles de formation, d'accompagnement et d'évaluation déployés par les Directions de l'arbitrage des États abritant des championnats « majeurs » (Angleterre, Espagne, Allemagne, Italie, France). Mais pour combien de temps ?

- 1 On peut citer l'ouvrage pionnier de Gordon Thomson, *The man in black. A history of the football referee*, Prion Books Ltd, 1998.
- 2 Olivier Chovaux, « Le syndicat des Arbitres du Football d'Elite (SAFE) : un contre-pouvoir efficace au service d'une corporation privilégiée ? (2006-2016) », in Philippe Liotard (dir.), *Le sport dans les sixties. Pratiques, valeurs, acteurs*, Presses Universitaires de Reims, coll. Epure, 2016, p. 64-79.
- 3 Olivier Chovaux, « Siffler n'est pas jouer ? », *Une histoire des arbitres de football*, Atlande, coll. Penser le sport, 2021.
- 4 Alexandre Joly, « Michel Vautrot, la construction d'une figure populaire de l'arbitrage (1959-1991) », *Sciences Sociales et Sport*, n° 15, 2020, p. 103-127.
- 5 Quelques exceptions toutefois : Robert Wurtz, *Au cœur du football. 25 ans d'arbitrage*, Robert Laffont, 1990. Tony Chapron, *Enfin libre ! Itinéraire d'un arbitre intraitable*, Arthaud, 2018. Parmi les figures récentes de l'arbitrage international : Pierluigi Collina, *Mes règles du jeu*, éditions Jean-Claude Lattès, 2004.
- 6 Patrick Mignon, *La passion du football*, éditions Odile Jacob, 1998.
- 7 On peut ici citer Howard Webb, arbitre anglais de la finale du Mondial de l'édition 2010, opposant les Pays-Bas à l'Espagne au cours de laquelle il distribuera 14 avertissements et une exclusion. Consulter Howard Webb, *The man in the middle. The autobiography of the world cup final referee*, London, Simon & Schuster, 2016.
- 8 François Da Rocha Carneiro, *Les Bleus et la Coupe. De Kopa à Mbappé*, éditions du Détour, 2020.
- 9 Ludovic Tenèze, *150 ans de football (1863-2015). Histoire des lois du jeu*, éditions Raison et passions, 2015.
- 10 Ce qui n'empêche pas les discussions à ce propos : Ludovic Tenèze, *Et si on modifiait vraiment les règles du football ? 99 propositions*, L'Harmattan, coll. Mouvement des savoirs, 2019.
- 11 Alexandre Joly, Pierrick Desfontaine, « La technologisation des arbitres de l'élite dans le football français : entre arbitrage humain et rationalité numérique (1980-2021) », *Sciences et Motricité*, 2022, <https://www.mov-sport-sciences.org/articles/sm/abs/first/sm210059/sm210059.html>.

12 Ce qui n'apaise en rien les polémiques, bien au contraire. On peut ici consulter : Jacques Blociszewski, *Arbitrage vidéo. Comment la FIFA tue le foot*, Paris, Éditions de l'ARA, 2019. Ludovic Tenèze, *VAR ? Le miroir aux alouettes*, Éditions du Panthéon, 2021.

13 Sur cette question : Didier Deleule, « La partie et son juge. À propos d'un divertissement célèbre : Football et jeu social », dans Olivier Chovaux, Charles Coutel (dir.), *Éthique et spectacle sportif*, Artois Presses Université, coll. Cultures sportives, 2002, p. 29-39.

14 Roger Caillois, *Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige*, Gallimard, coll. Folio, 1992, (rééd.).

15 Des exemples pour le premier Vingtième siècle dans : Olivier Chovaux, *Cinquante ans de football dans le Pas-de-Calais. Le temps de l'enracinement (fin XIXe-1940)*, Artois Presses Université, coll. Histoire, 2001.

16 Il dirige quatre rencontres lors de cette édition, dont la finale Uruguay-Argentine. Il participe aux éditions 1934 et 1938 de la Coupe du monde.

17 John Langenus, *En sifflant par le monde. Souvenirs et impressions de voyage d'un arbitre de football*, Gand, Snoeck-Ducaju & fils, 1943.

18 Un ouvrage pionnier méconnu, Raymond Marcillac, Roger Couderc, *Sport et télévision*, Albin Michel, 2019, (rééd.). Plus récemment Théo Colliat, *Football et télévision, ou la métaphore du but en or*, L'Harmattan, coll. Questions contemporaines, 2020.

19 Sur une autre « passe de la main » tout aussi célèbre, en l'occurrence celle de Thierry Henri lors du match France/Irlande du 18 novembre 2009, Paul Yonnet, *Une main en trop. Mesure et démesure : un état du football*, éditions de Fallois, 2010.

20 L'arbitre égyptien avait refusé un « but en or » à l'Espagne pour une position de hors-jeu prêtant à interprétation. Lors de la séance des tirs aux buts, le gardien coréen quitta sa ligne de but avant le botté du ballon du tireur espagnol et stoppa le ballon, sans que l'arbitre ne fasse retirer le coup de pied.

21 Lors de la Coupe du monde de 1994, la passe en retrait au gardien est interdite afin de privilégier le jeu offensif.

22 Tous ces points sont abordés dans Paul Dietschy, *Histoire du football*, Perrin, coll. Tempus, 2014 (rééd.).

23 À titre d'exemple Chovaux Olivier, « “D'un jeu barbare à un jeu intelligent [...]”. Les mutations des styles de jeu du football nordiste (1880/1932) », *Staps*, vol. 65, n° 3, 2004, p. 111-122.

24 Sur ces questions Christiane Eisenberg, Pierre Lanfranchi, Tony Mason, Alfred Wahl (dir.), FIFA (1904-2004). *Le siècle du football*, éditions du Cherche-midi, 2004.

25 Né en 1915, Ken Aston devient arbitre de 1^{re} League en Angleterre à compter de 1950, avant d'accéder au rang d'international, de 1953 à 1963. Il officie au cours de la « bataille de Santiago », qui opposera l'Italie et le Chili lors de la Coupe du monde de 1962. Il sera en charge de la désignation des arbitres lors des éditions de 1966, 1970 et 1974.

26 Michel Platini, alors Président de l'UEFA et Sepp Blatter, pour la FIFA, considérant que l'introduction de ces technologies « n'ouvrent la boîte de Pandore » et ne rompent avec le principe d'universalité des lois du jeu.

27 Pierrick Desfontaine, François Borel-Hänni, Fabien Wille, « Le traitement médiatique du recours à la technique audiovisuelle dans le football : la couverture de l'assistance-vidéo lors des Coupes du monde 2018 et 2019 », *Staps*, n° 136, 2022, p. 136-156.

28 « L'arbitre assistant vidéo peut aider l'arbitre principal à prendre une décision à l'aide des images du match, mais uniquement dans le cas d'une “ erreur manifeste ” ou d'un “ incident grave manqué ” en lien avec les éléments suivants : but marqué ou non marqué, penalty ou pas de penalty, carton rouge direct et identité erronée lorsque l'arbitre n'avertit ou n'exclut pas le bon joueur », Lois du jeu (2018/2019), IFAB, p. 166 (extrait).

29 Consulter Cécile Ottogalli-Mazzacavallo, Virginie Nicaise, Guillaume Bodet (coord.), « Football par et pour les femmes », *Staps*, 2021/1, n° 131.

30 En référence à David Lodge, *Un tout petit monde*, Paris, éditions Rivages, 2011. À titre d'exemple, pour la saison 2019-2020, la FFF compte près de 22 000 arbitres, toute catégories confondues, soit à peine plus de 1 % de ses licencié(e)s. Les arbitres de la Fédération (en charge des compétitions nationales) sont près de 250. Dix d'entre eux sont internationaux.

31 Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (3 volumes), Gallimard, coll. Quarto, 1997 (rééd.).

32 La Coupe du monde organisée en 1990 marque sans doute l'acmé de la qualité de l'arbitrage français qui envoie deux de ses représentants en Italie,

Michel Vautrot étant désigné pour une demi-finale (Italie-Argentine), Joël Quiniou pour la « petite finale » (3^e et 4^e places).

33 Liste qu'il conviendrait de compléter par les arbitres assistants et arbitres VAR.

34 Olivier Chovaux « Des femmes de l'ombre chez les hommes en noir : deux pionnières de l'arbitrage dans le football professionnel en France (1997-2019) », *Staps*, vol. 131, n° 1, 2021, p. 31-43.

35 Assistante d'Éric Poulat, elle valide la première série de tests physiques en septembre 2005 (6 x 40m en 6"20), mais échoue lorsque la FIFA fixe le barème à 6" et avance de deux mois la seconde série. Consulter Arnaud Ramsay et Paul Dietschy, 2013. *Ligue 1 : 80 ans de football professionnel, le championnat de France depuis 1932-1933*. Paris, éditions Solar. Nos rois du sifflet, p. 155-156.

36 En ne comptabilisant que les arbitres centraux qui, avant 2010, dirigeaient la finale avec des assistants de nationalités différentes. Si l'on prend en compte les trios constitués depuis 1930, le Royaume-Uni arrive en tête avec 12 désignations.

37 « Gardien du temple » des lois du jeu, l'International Football Association Board (IFAB) est composée de représentants de la FIFA et de membres des quatre fédérations « pionnières » que sont l'Angleterre, le Pays-de-Galles, l'Ecosse et l'Irlande du Nord. À l'exception du brésilien Joao Havelange (1974-1998) et du court intérim exercé par le Camerounais Issa Hayatou (2015-2016), tous les présidents de la FIFA ont été européens. L'Italien Pierluigi Collina a été responsable de l'arbitrage au sein de l'UEFA de 2010 à 2018. Le Suisse Massimo Busacca exerce une responsabilité analogue depuis 2011 pour la FIFA.

38 Ancien Directeur Technique Nationale de l'arbitrage (DTNA), Michel Vautrot a été membre de la sous-commission de l'arbitrage de la FIFA et de celle de l'UEFA.

Français

Longtemps restés dans l'ombre, les « hommes en noir » sont désormais l'objet de l'attention des historiens du football. Les éditions successives des Coupes du monde, depuis 1930, sont un lieu privilégié pour observer les mutations de l'arbitrage international, par-delà les habituelles polémiques liées aux erreurs commises par les directeurs de jeu lors des rencontres. Les Coupes du monde sont aussi l'occasion pour les instances internationales

d'expérimenter ou d'entériner des points particuliers des lois du jeu, tels les dispositifs d'assistance-vidéo aujourd'hui adoptés dans les principaux championnats nationaux. Pour les arbitres eux-mêmes, être retenu dans cette compétition majeure et médiatisée souligne l'excellence d'un parcours sportif personnel et la reconnaissance de la qualité de l'arbitrage de leur pays d'appartenance.

English

Stayed a long time in the shadows, the “men in black” are now the object of the attention of football historians. The successive editions of the World Cups, since 1930, are a privileged place to observe the changes in international refereeing, beyond the usual controversies related to the mistakes made by the game directors during the meetings. The World Cups are also an opportunity for international bodies to experiment or endorse particular points of the laws of the game, such as the video assistance devices now adopted in the main national championships. For the referees themselves, being selected in this major and mediatized competition underlines the excellence of a personal sporting career and the recognition of the quality of the refereeing of their country of belonging.

Mots-clés

arbitrage, coupe du monde, GLT, lois du jeu, VAR

Keywords

refereeing, GLT, laws of the game, VAR, World Cup

Olivier Chovaux

Professeur d'histoire contemporaine, CREHS, université d'Artois